

ARRETE N°2021 ⁰⁰⁹ /MS/CAB
portant nomination d'internes des hôpitaux en
pharmacie des Centres hospitaliers
universitaires (CHU) du Burkina Faso

LE MINISTRE DE LA SANTE



Visa CFN° 004-15

05/02/2021

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG du 23 février 2016 portant organisation-type des départements ministériels ;
- Vu le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu la loi n°057-2017/AN du 19 décembre 2017 portant statut de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'Etablissements Publics ;
- Vu le décret n°2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
- Vu le décret n°2005-655/PRES/PM/MS/MESSRS/MFB du 30 décembre 2005 portant création de l'internat en médecine et en pharmacie aux Centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu le décret 2011-612/PRES/PM/MS/MESS/MEF du 09 septembre 2011 modifiant le décret n°2005-655/PRES/PM/MS/MESSRS/MFB du 30

décembre 2005 portant création de l'internat en médecine et en pharmacie des Centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;

- Vu** l'arrêté n°2017-380/MS/CAB du 05 juillet 2017 portant création d'un comité technique chargé de la réforme des concours d'internat des Centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-299/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant composition, attributions et fonctionnement de la commission permanente de l'internat des centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-298/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant statut des internes en médecine, en pharmacie et chirurgie dentaire dans les centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** l'arrêté interministériel n°2019-295/MS/MESRSI/MINEFID du 11 juillet 2019 portant organisation du concours et conditions de nomination des internes en pharmacie dans les centres hospitaliers universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** le communiqué n°2020-2179/MS/SG/DGESS/DPRH du 20 juillet 2020 portant sur l'ouverture du concours de l'internat au profit des Centres Hospitaliers Universitaires du Burkina Faso ;
- Vu** le procès-verbal de délibération du jury de pharmacie du concours de l'internat, session 2020, du **24 novembre 2020** ;

Sur proposition du Président de la commission permanente d'organisation du concours de l'internat ;

ARRETE

Article 1 : Les candidats déclarés admis au concours de l'internat, session 2020 sont nommés internes en pharmacie des Centres hospitaliers universitaires pour compter du **24 novembre 2020**. Ce sont :

- BANSE Adama
- COLOMPARE Abiathar Daniel Eben-Ezer Wèpia
- GUEI Seunde Rey-Désiré
- GUEMBRE Adama
- NACANABO Loudou

- NIKIEMA Viviane Anaëlle
- OUATTARA Cheik Oumar Barou
- RAMDE Wendyidé Zaël
- SOURABIE Oumar
- WIYA Awa

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de la santé est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 12 FEV 2021

Le Ministre de la santé



Professeur Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon